



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

**Portant délégation à Monsieur Robert KELLER pour la Célébration d'un mariage
113 DGS 2024**

NOMENCLATURE : 5.4

Le Maire de la Commune de Claix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32

VU le Procès-Verbal établissant l'élection du Maire et des Adjointes, en date du 17 juin 2020,

CONSIDERANT que le Maire et les Adjointes sont tous absents ou empêchés, en date du samedi 29 juin 2024.

CONSIDERANT que Monsieur Robert KELLER, Conseiller Municipal, peut se voir confier la délégation d'assurer la célébration du mariage, le samedi 29 juin 2024 dans un souci de continuité de l'administration communale.

ARRETE

Article 1 : Désignation

Monsieur Christophe REVIL, Maire, donne la délégation sous sa responsabilité à Monsieur Robert KELLER, Conseiller Municipal, afin d'assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la célébration du mariage, le samedi 29 Juin 2024.

Article 2 : Date d'effet et durée de la délégation

La délégation prend effet à compter des formalités de publication, de transmission et dès la notification du présent arrêté à l'élu délégué. La délégation prend fin à la date du Dimanche 30 juin 2024.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification au titulaire, de sa publication et de sa transmission aux services du contrôle de légalité.

Article 4 : Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère, à Monsieur le Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 28 juin 2024.

Notification à M. Robert KELLER le 28 juin 2024.

Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 28/06/2024

Date de retrait: 28/08/2024

